

Le 17 septembre 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Dans sa séance du samedi 17 septembre 1791, la municipalité de Nogent-le-Rotrou homologuait les comptes de la fabrique de la paroisse Notre Dame pour les années 1789 et 1790.

« Aujourd'hui dix Sept Septembre mil Sept cent quatre vingt onze dans l'Assemblée du conseil général de la Commune de la ville de Nogent le Rotrou. Sont comparus M. M. Baudouin, Marguerith, et Fortin officiers municipaux et notable, commissaires nommés par délibération du vingt Deux aoust dernier, lesquels à l'effet d'examiner le compte rendu par M. Gougine trésorier en exercice pour les années mil Sept cent quatre vingt neuf et quatre vingt dix, de la Fabrique de la Paroisse de notre dame, Lesquels nous ont représenté qu'ils avoient procédé à l'examen dudit Compte, que la recette s'étoit montée à quatorze cent quatre vingt deux livres neuf Sols trois deniers, et la dépense à quatorze cent vingt quatre livres huit Sols trois deniers, ce qui forme un Reliquat de cinquante Sept livres onze Sols dont est dépositaire ledit Sieur Gougine, et qu'ils n'avoient trouvé aucuns articles Susceptible de débat, que la dite vérification avoit été soutenue des pièces justificatives au nombre de quarante trois qu'ils nous produites [sic] cotées et paraphées de l'un desdits commissaires.

Surquoy, ~~ouï le proeu~~ le conseil Général, ouï, Son procureur de la commune, + a arrêté d'homologuer l'apurement dudit compte souscrit par lesdits commissaires, et a ordonné que les dites pièces Justificatives seroient remises aux archives de la paroisse par le Secrétaire greffier qui en étoit demeuré dépositaire. + et examen fait de nouveau des dites pièces justificatives :

*//. J. Crochard
Maire*

baugars

Proust

*J. marguerith
Vasseur*

G. Salmon G Ligot L ferré G ferré Jean ferré

Noblet Manceau Beaugars le jeune

Fortin P.^{re} Lequette

p.^r de la C.

Quatranvaux Nion Baudouin Fauveau Bacle »¹

Le jeune

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillets 159 et 160.